



A. Wallard

Amélioration de la traçabilité des mesures au niveau international : un point sur la collaboration entre le BIPM et l'ILAC

Improving worldwide traceability of measurements: How BIPM and ILAC are collaborating

Andrew WALLARD, Directeur du BIPM

Bureau international des poids et mesures (BIPM), Pavillon de Breteuil, F-92312 Sèvres Cedex, France, awallard@bipm.org.

Résumé

Les laboratoires nationaux de métrologie ainsi que les organismes nationaux d'accréditation ont un intérêt commun qui est l'efficacité des systèmes nationaux de mesure. Cet article traite des récentes étapes franchies afin de permettre d'établir la collaboration étroite nécessaire pour atteindre cet objectif.

MOTS CLÉS : TRAÇABILITÉ, ACCRÉDITATION, CERTIFICAT D'ÉTALONNAGE, BIPM, ILAC.

Abstract

National Metrology Institutes and National Accreditation bodies share an interest in the effectiveness of national measurement systems. This paper considers some recent steps to help ensure the close collaboration needed to achieve this aim.

KEY WORDS: TRACEABILITY, ACCREDITATION, CALIBRATION CERTIFICATE, BIPM, ILAC.

1. L'historique

Le concept d'accréditation des laboratoires d'étalonnage émergea, il y a quelque trente ans, de la communauté des laboratoires nationaux de métrologie (LNM) et d'un certain nombre de groupes régionaux, notamment au Royaume-Uni et en Australie. En effet, de nombreux laboratoires nationaux de métrologie réalisaient

une grande quantité d'étalonnages de routine qui auraient pu être effectués de manière plus utile et plus efficace ailleurs, en particulier dans des laboratoires privés. À cette époque, plusieurs laboratoires nationaux de métrologie prirent la responsabilité de s'assurer que ces laboratoires tiers maintenaient un haut niveau de compétences techniques et proposaient des services d'étalonnage et de mesurage traçables au Système international d'unités (SI). C'est ainsi que plusieurs laboratoires assumèrent le rôle, largement dévolu actuellement aux organismes nationaux d'accréditation, de fournir des services pour l'évaluation des aptitudes techniques des laboratoires d'étalonnage. Ces services commencèrent à fonctionner suivant des critères d'évaluation communs qui sont aujourd'hui formulés dans la norme ISO/CEI 17025 ainsi que dans d'autres normes appropriées. Ces laboratoires entamèrent également une collaboration dans le cadre de ce qui est aujourd'hui l'*International Laboratory Accreditation Cooperation* (ILAC). Alors que la majorité des gouvernements conservent un intérêt général ou une responsabilité relative aux organismes nationaux d'accréditation (ONA), certains d'entre eux disposent d'une structure organisationnelle distincte des laboratoires nationaux de métrologie, dans laquelle ceux-ci entretiennent moins de contacts qu'auparavant avec l'organisme national d'accréditation, qui peut parfois être un organisme privé. D'un autre côté, quelques

gouvernements ont décidé de conserver les responsabilités relatives à l'accréditation des laboratoires d'étalonnage proches des LNM afin de disposer de compétences de haut niveau en métrologie leur permettant d'assurer la supervision des laboratoires accrédités. Un troisième modèle, américain en particulier, fonctionne sans organisme unique d'accréditation à l'échelle nationale, mais avec un ensemble d'organismes, bon nombre d'entre eux, mais pas tous, étant signataires de l'Arrangement de l'ILAC. Cette situation qui n'est pas évoquée dans cet article, comme on le verra dans ce qui est dit sur les activités du groupe de travail. Ceci ajoute un surcroît de complexité sans pour autant minimiser le fait que la combinaison des laboratoires nationaux de métrologie et des organismes nationaux d'accréditation constitue un « système national de mesure », qui exige un certain niveau de dialogue afin de garantir l'efficacité du système de traçabilité.

Concernant les pays ou les économies qui sont au tout début de la création d'infrastructures nationales de mesure et dont les ressources métrologiques et financières sont limitées, il est pratiquement impossible d'éviter une grande proximité entre les organismes nationaux chargés de l'accréditation et les LNM. Cependant, des inquiétudes se sont manifestées récemment concernant les systèmes nationaux à structures organisationnelles voisines, qui pourraient être anti-compétitives ou conflictuelles ou perçues comme telles. Ces inquiétudes reposent sur le fait qu'un LNM serait susceptible de proposer des services similaires à ceux des laboratoires que ce même LNM, ou l'ONA qui lui est rattaché, aurait accrédité.

C'est pour répondre à ces préoccupations et à d'autres encore que l'ISO a entamé un travail sur les normes destinées aux organismes d'accréditation qui a pris aujourd'hui la forme de la norme ISO 17011, avec une approche plus large exprimée dans la norme ISO PAS 17001. La norme ISO 17011 concerne, entre autres, les évaluations des risques relatifs à la confidentialité, l'objectivité ainsi que les conflits d'intérêts non maîtrisés qui pourraient naître dans des organismes nationaux d'accréditation et qui se développeraient en particulier dans le cas où les ONA et les LNM coexisteraient au sein d'une même organisation. Ceci vise clairement le cas où les deux organismes coexisteraient au sein d'une même structure gouvernementale. Cependant, en règle générale, les LNM et ONA ont toujours été sensibles à ces préoccupations et des garde-fous *ad hoc* sont normalement mis en place lorsqu'une structure commune est la pratique nationale.

Dans certains cas, la tendance vers une séparation des LNM et des ONA a eu pour effet d'établir une relation trop distante avec moins de collaboration et d'échanges d'informations alors que ceci est indispensable pour garantir l'efficacité du système national de mesure. En outre, ceci peut avoir pour conséquence une altération de la vue d'ensemble globale originelle des instruments de mesure traçables au SI dans un pays ou une économie.

Le BIPM et ILAC sont convaincus de l'importance d'une collaboration étroite entre les LNM et les ONA. Et

nous insistons fortement pour que le processus d'accréditation des laboratoires d'étalonnage soit lié aux besoins métrologiques afin de tracer les mesures émises par environ 25 000 laboratoires d'étalonnage et d'essais accrédités dans le monde aux réalisations primaires du SI.

Cette coopération de plus en plus étroite établie entre le BIPM et l'ILAC a été formalisée par un Arrangement signé en 2002, accompagné de la création d'un groupe de travail spécifique destiné à faire avancer la coopération dans ce cadre. Cet article fait le point sur les activités récentes réalisées par le groupe de travail.

2. L'Arrangement de reconnaissance mutuelle du CIPM

La réalisation et la conservation au niveau national d'étalons SI équivalents et comparables constituent un facteur important pour l'émergence de la confiance globale dans les capacités et aptitudes d'étalonnage des laboratoires nationaux de métrologie. C'est ainsi qu'en 1999, le Comité international des poids et mesures (CIPM) a rédigé un Arrangement de reconnaissance mutuelle (l'Arrangement du CIPM). Celui-ci a jeté les bases d'une reconnaissance par les LNM, les laboratoires désignés (LD) et les autres signataires, des certificats d'étalonnage et de mesurage émis par d'autres laboratoires (LNM et LD) également signataires de l'Arrangement et en conformité avec ses exigences. Il a aujourd'hui été ratifié par plus de 60 LNM à titre individuel auxquels se sont ajoutés 120 LD dans leur pays ou entité économique respectifs. L'Arrangement du CIPM fournit aux utilisateurs des informations transparentes, globales, fiables et quantitatives, revues par leurs pairs concernant les aptitudes des LNM et des LD ainsi que les degrés d'équivalence des étalons primaires traçables au SI qu'ils conservent. Il peut donc constituer un fondement technique à des accords négociés dans le cadre du commerce, négoce et des règlements internationaux, ainsi que dans les cas où la reconnaissance et l'équivalence des résultats de mesures de très haut niveau sont importants.

Dans le cadre de l'Arrangement du CIPM, les signataires commencent par indiquer ce qu'ils pensent être l'incertitude de mesure des services qu'ils fournissent. Ce que l'on désigne par les aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC : *Calibration and Measurement Capabilities*) sont, de manière générale, les incertitudes qu'ils attribuent aux services de routine qu'ils fournissent, afin de répondre aux besoins de traçabilité des laboratoires d'étalonnage. La confiance dans les CMC est fondée en premier lieu sur la participation des laboratoires à une série de comparaisons clés qui testent les techniques principales dans le domaine considéré, en second lieu sur un examen approfondi des déclarations de CMC par des pairs techniques issus des organisations régionales de métrologie et, troisièmement, sur la mise en place d'un système de gestion de la qualité reposant sur les exigences de la norme ISO/CEI 17025 ou toute autre norme internationale applicable aux besoins techniques du domaine. Ceci comprend le Guide ISO 34 applicable à la

production et la certification des matériaux de référence utilisés à des fins de propagation de la traçabilité.

La base de données du BIPM sur les comparaisons clés, appelée KCDB, accessible sur le site web du BIPM, est la source principale pour accéder à ces informations objectives sur les CMC, ainsi que sur les degrés d'équivalence ou de comparabilité des laboratoires nationaux qui fournissent des services d'étalonnage et de mesure traçables au SI. L'Arrangement du CIPM ainsi que la KCDB constituent un cadre qui est constamment élargi et qui couvre déjà les mesures physiques ainsi que certains domaines des mesures en chimie. Une base de données distincte d'étalons de mesure de rang hiérarchique supérieur est en cours de constitution pour les laboratoires médicaux.

3. L'Arrangement de l'ILAC

L'Arrangement de reconnaissance mutuelle de l'ILAC, dit « Arrangement », a été signé en 2000 par 57 organismes membres issus de 28 entités économiques. Outre la promotion de la reconnaissance mutuelle des résultats de mesure et des certificats d'étalonnage et d'essais émis par les différents signataires, l'Arrangement encourage la reconnaissance par les organismes de contrôle et les gouvernements des données issues d'étalonnages et d'essais accrédités. Une liste à jour des signataires de l'Arrangement est disponible sur le site web de l'ILAC à l'adresse www.ilac.org.

4. La collaboration au sein du groupe de travail

Le BIPM et les laboratoires nationaux de métrologie, par le biais de la Convention du Mètre, sont garants de l'intégrité, de l'efficacité et de l'objectivité du système international de métrologie. Ceci comprend son utilisation finale par l'industrie, le commerce, les sciences ainsi que le grand public et les instances chargées des réglementations. Le secteur des laboratoires accrédités joue un rôle clé de passerelle entre ces deux activités. Par conséquent, le BIPM et l'ILAC ont un intérêt commun dans le système métrologique international, qui est essentiellement une combinaison :

- d'étalons nationaux comparables, manifestement traçables au SI par leur réalisation et conservation au niveau des LNM et leur validation par l'Arrangement du CIPM ;
- de systèmes nationaux de traçabilité et de mesure efficaces dans lesquels les mesures sont traçables aux étalons nationaux, à tout niveau d'exactitude convenant à l'utilisateur, en général, par le biais d'un réseau de laboratoires d'étalonnage et d'essais techniquement compétents, et accrédités conformément à ISO/CEI 17025 ou à toute autre norme applicable par un organisme national d'accréditation signataire de l'Arrangement de l'ILAC.

Les objectifs des Arrangements du CIPM et de l'ILAC sont clairement complémentaires et se soutiennent mutuellement. Leur combinaison unique permet d'apporter une confiance dans la cohérence des mesures traçables au SI dans le monde entier qui sont le fondement de l'équivalence et de la reconnaissance des mesures utilisées dans le commerce international. Plus particulièrement, cela peut favoriser les efforts internationaux accomplis pour réduire ou éliminer les obstacles techniques au commerce.

Le groupe de travail s'est donc focalisé sur les rôles et les responsabilités des organismes de métrologie et d'accréditation au niveau national, régional et international. Il a souligné l'importance d'un travail effectué en commun à ces différents niveaux et est en train de rédiger une déclaration mettant l'accent sur les meilleures pratiques dans ces domaines et qui sera largement diffusée. Il est clair que ni le BIPM ou l'ILAC ne peuvent dicter leur comportement aux États ou organismes membres, mais ces deux organisations espèrent toutefois être en mesure de stimuler des discussions et œuvrer à un plus grand rapprochement entre la métrologie et l'accréditation.

5. La métrologie et l'accréditation au niveau régional et national

Au niveau régional, les laboratoires nationaux de métrologie collaborent par l'intermédiaire des organisations régionales de métrologie (ORM), fondées sur le rapprochement géographique ou économique. Les ORM collaborent entre elles, ainsi qu'avec le BIPM au sein du Comité mixte des organisations régionales de métrologie et du BIPM (JCRB). Il existe une structure parallèle chargée de la collaboration au niveau d'une région, mise en place par les organismes nationaux d'accréditation. Les activités de ces organismes régionaux d'accréditation (ORA) comprennent la définition de politiques communes pour la mise en œuvre de décisions prises au niveau de l'ILAC et, dans certains cas, concernant des comparaisons entre laboratoires ou des programmes de tests de compétences entre laboratoires accrédités.

6. Le rôle des laboratoires nationaux de métrologie

Les laboratoires nationaux de métrologie et, le cas échéant, les laboratoires désignés, ont un domaine d'activités étendu. Le groupe de travail a donc rédigé un résumé des meilleures pratiques qui, dans le cadre des liens existant entre les LNM et les ONA, couvrent les responsabilités relatives à :

- la conservation, l'amélioration et la dissémination des réalisations nationales des unités et grandeurs SI appropriées, à un niveau primaire ou secondaire adapté aux besoins nationaux ;
- la participation à des comparaisons de leurs réalisations nationales des unités du SI avec d'autres

LNM dans le cadre des comparaisons clés organisées par les Comités consultatifs du CIPM ou des ORM ;

- l'établissement de l'équivalence de leurs CMC relatives aux services de routine comparativement aux autres LNM dans le cadre de l'Arrangement du CIPM ;
- la conservation d'une vue d'ensemble de la hiérarchie nationale étalonnage – traçabilité (le système national de mesure). Ceci peut être réalisé grâce à une relation étroite entre les organisations nationales d'accréditation et la métrologie légale et par des consultations régulières avec des laboratoires accrédités, de préférence dans le cadre de rencontres nationales permettant aux laboratoires accrédités d'exprimer leur point de vue sur une multitude de sujets. Ces derniers peuvent inclure la nécessité de disposer de services d'étalonnage nouveaux ou améliorés, ou bien de mesures traçables au SI dans des domaines nouveaux tels que la chimie, les questions phytosanitaires et d'hygiène dans des secteurs comme l'alimentation ;
- la fourniture d'accès aux services d'étalonnage à des clients de l'industrie ou d'autres secteurs. D'une manière générale, ces clients viennent de plus en plus de l'extérieur du pays concerné ;
- le transfert de services d'étalonnage appropriés aux laboratoires accrédités ;
- l'organisation des services d'étalonnage de manière à ce qu'il n'existe pas une concurrence déloyale avec ceux proposés par des fournisseurs accrédités.

7. Les organismes nationaux d'accréditation

Les discussions du groupe de travail ont également porté sur les organismes nationaux d'accréditation qui sont incités à adopter les meilleures pratiques et à assumer leurs responsabilités de manière équitable et transparente en :

- devenant signataires de l'Arrangement de l'ILAC ;
- ne proposant pas d'activité de conseil ;
- formant des experts aux meilleures pratiques et en s'assurant qu'ils connaissent les normes ISO/CEI 17025 et le Guide ISO 34 ainsi que les autres normes (par exemple ISO 15189) que l'ILAC déclare être appropriées pour l'accréditation (selon les exigences de ISO/CEI 17011 et ILAC P7 version 2003, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle, les indicateurs clés de performances) ;
- encourageant les experts à confirmer la cohérence des incertitudes déclarées par les laboratoires accrédités et des CMC des LNM figurant dans la KCDB ;
- se concertant avec les LNM à propos des infrastructures nationales de mesures ;
- en promouvant la traçabilité au SI ou, si cela n'est pas encore possible, à des références internationales (selon les exigences de ISO/CEI 17025 version 2005 et

ILAC P10 version 2002, Politique de l'ILAC relative à la traçabilité des résultats de mesure).

8. Les avantages et l'importance d'une collaboration étroite entre les LNM et les ONA

La dissémination des étalons nationaux et des aptitudes de mesure nationales depuis les LNM vers les laboratoires accrédités est essentielle, afin d'obtenir la confiance dans un système de mesure national. Par conséquent, afin d'atteindre cet objectif, les ONA (ainsi que les laboratoires accrédités) doivent avoir accès à une expertise métrologique et des outils utiles à cette dissémination. Dans la plupart des cas, cette expertise existe au sein des LNM et en pratique, elle peut impliquer que les LNM fournissent :

- (a) des experts techniques et des évaluateurs ;
- (b) des conseillers en matière de politique ;
- (c) des étalons voyageurs et des équipements de référence, traçables et dont les caractéristiques sont entièrement déterminées, destinés aux comparaisons entre les laboratoires.

Le personnel des LNM (concerné par exemple par les points (a) et (b) ci-dessus) peut apporter sa contribution aux activités d'accréditation, sous la forme d'une participation à des évaluations de laboratoires sur site et par la mise en place et l'examen des comparaisons interlaboratoires et des mesures effectuées lors des audits. En outre, les conseils relatifs à l'élaboration et l'application des principes métrologiques tant au niveau technique que politique sont essentiels.

9. Les activités communes aux LNM et ONA

Les recommandations faites par le groupe de travail relatives aux relations de meilleures pratiques entre les ONA et les LNM porteront sur :

- la promotion d'une collaboration visant à mettre en place des arrangements appropriés grâce auxquels les organismes d'accréditation pourront profiter de l'expertise des LNM et des laboratoires désignés afin de se doter d'un système national de mesure techniquement solide. Cette collaboration peut s'établir entre un LNM et une ONA résidant au sein d'une même organisation à condition que des « pare-feu » soient installés pour garantir l'objectivité conformément à la norme ISO 17011 ;
- l'organisation de réunions régulières entre l'ONA, le LNM et les LD pour discuter des sujets d'intérêt commun et trouver comment mettre à disposition les conseils du LNM sur la reconnaissance des certificats émis par d'autres LNM signataires de l'Arrangement du CIPM ;
- la création de moyens permettant de fournir des conseils aux experts des laboratoires sur les déclarations d'incertitudes des laboratoires d'étalonnage et de mesurage, notamment lorsque

celles-ci sont proches des CMC déclarées par le LNM duquel le laboratoire d'étalonnage détient la traçabilité ;

- l'assurance que les experts des laboratoires d'étalonnage accrédités sont techniquement compétents, à jour sur l'état de l'art en métrologie, qu'ils connaissent bien l'Arrangement du CIPM et sa pertinence quant à la traçabilité au SI. La formation des experts doit leur permettre d'être capables de repérer la déclaration du JCRB sur l'équivalence et sur l'assurance de traçabilité, ainsi que le logo de l'Arrangement du CIPM et, si nécessaire, d'utiliser la base de données du BIPM sur les comparaisons clés afin de vérifier que les déclarations d'incertitudes des laboratoires accrédités sont cohérentes avec les CMC émises par les LNM ;
- la formation d'experts à une évaluation correcte de l'incertitude en tenant compte des bilans d'incertitudes élaborés par les LNM dans le cadre de leur préparation pour l'Arrangement du CIPM et dans les protocoles établis pour les comparaisons clés.

10. La première réunion des ORM et des ORA de mars 2005

Le BIPM et l'ILAC ont invité des représentants des ORM et des coopérations régionales d'accréditation (CRA) ou des organismes régionaux d'accréditation (ORA) et le groupe de travail à discuter, notamment, de concepts tels que « Comment les différentes composantes du système de métrologie international et national pouvaient travailler ensemble ? ». Des progrès considérables ont été réalisés lors de cette réunion et plusieurs décisions furent prises concernant les étapes suivantes. Ces décisions concernent essentiellement un engagement pris par les ORM et les CRA/ORA de se réunir et de déterminer comment traiter un certain nombre de questions au niveau national et régional.

Les participants à cette réunion sont convaincus de la nécessité d'une déclaration commune au BIPM et à l'ILAC et ont commencé à se consulter sur les rôles ainsi que sur les responsabilités des différents organismes, comme cela a été indiqué au début de cet article, afin de trouver les moyens d'améliorer le dialogue entre les LNM et ONA. Les actions spécifiques assignées aux ORM et CRA/ORA couvrent les points suivants :

- examiner si les compétences des laboratoires accrédités pouvaient être harmonisées avec celles des LNM dans le cadre de l'Arrangement du CIPM. Ceci permettrait d'avoir un accord sur la portée des comparaisons régionales et du CIPM, ainsi que des comparaisons interlaboratoires (ILC) au niveau des laboratoires secondaires accrédités. Le problème posé est le fait que certaines compétences soient exprimées en termes trop généraux ;
- identifier les moyens pour relier les comparaisons clés du CIPM aux ILC ou aux programmes d'évaluation des compétences organisés par les accréditeurs. L'EA (*European cooperation for Accreditation*) par

exemple, a demandé à l'EUROMET (*European Collaboration in Measurement Standards*) d'organiser des comparaisons pour leur propre compte. L'attention a été attirée sur le fait que ceci est plus facile à réaliser dans certains domaines, comme la chimie dont les comparaisons demandent moins de temps, mais celles-ci doivent être encouragées plus largement dès que possible ;

- demander à l'ILAC d'informer leur communauté sur la base de données du BIPM sur les comparaisons clés (KCDB) dans laquelle sont inscrites les aptitudes en matière de mesures et d'étalonnage (CMC) des LNM participants et d'encourager les CRA/ORA à faire de même ;
- de prendre en compte la terminologie. Les différentes interprétations des CMC (*Calibration and measurement capabilities*) et BMC (*Best Measurement Capabilities*) ont été sources de confusion. Les participants à la réunion s'accordent sur le fait que l'expression CMC fournit une meilleure manière de faire référence aux services de base fournis aux clients des laboratoires accrédités ainsi qu'à ceux des LNM. Ils reconnaissent également que ces laboratoires peuvent souvent faire mieux que leurs CMC annoncées (appelées actuellement BMC en terminologie d'accréditation) ;
- d'étudier un problème potentiel qui surviendrait lorsqu'un LNM disposant déjà de CMC approuvées chercherait à réduire l'incertitude déclarée dans le cadre de l'Arrangement du CIPM. Le LNM concerné peut souhaiter réviser la portée de son accréditation avant d'entreprendre la revue intra/inter régionale dans le cadre de l'Arrangement du CIPM de ses CMC, ou vouloir utiliser le processus de cet arrangement pour revoir ses CMC. Pendant un certain temps, un LNM pourrait donc proposer à ses clients une traçabilité au SI comprenant des incertitudes qui sont acceptables par la communauté d'accréditation, et qui sont en cohérence avec ses compétences d'accréditation révisées tout en étant différentes de celles de ses CMC par rapport aux autres LNM. D'après les accréditeurs du groupe, il faudrait documenter les cas spécifiques posant problème et les soumettre à la communauté d'accréditation pour discussion. Une solution éventuelle consisterait à examiner la possibilité de traiter les LNM qui choisissent l'accréditation pour démontrer la conformité à l'Arrangement du CIPM comme un groupe spécial disposant de périodes de surveillance étendues ou considérer que c'est simplement une manière de mettre à jour leurs compétences entre les visites ;
- examiner les problèmes soulevés par certaines voix de la communauté d'accréditation selon lesquelles les LNM ont un intérêt dans le marché de l'étalonnage et des mesures qui compromet leur rôle d'organisations objectives. Cependant, les tarifs pratiqués par la plupart des LNM sont beaucoup plus élevés que ceux des laboratoires secondaires, et la majorité des LNM ont pour politique de diriger les clients vers ces derniers s'ils disposent du service demandé.

Contrairement aux laboratoires secondaires accrédités, les LNM sont responsables de la dissémination des étalons nationaux *via* des laboratoires accrédités ou non, et afin de remplir cette mission, ils doivent fournir des services d'étalonnage et de mesure. Dans de nombreux pays, les LNM ne seraient pas financièrement viables si ces services ne contribuaient pas à un pourcentage conséquent de leur budget de fonctionnement. Le groupe est convaincu de l'existence de différences entre les politiques nationales et que les LNM subissent une pression financière, mais les conflits doivent être évités dans la mesure du possible ;

- permettre de résoudre les problèmes relatifs à l'objectivité de certains LNM soulevés par certaines agences de réglementation et d'accréditation. La communauté métrologique est d'accord pour mettre en place des garde-fous destinés à assurer l'objectivité, mais n'accepte pas une séparation juridique complète entre les LNM et ONA comme cela a été suggéré par certaines voix. Et si c'était appliqué de manière extrême, ceci provoquerait en réalité l'arrêt de la collaboration entre LNM et ONA – ce que le groupe considère justement comme vital pour qu'un système national de mesure fonctionne efficacement. Le groupe de travail a reconnu que la norme ISO/CEI PAS 17001 version 2005 fournit un cadre de travail valable et traite de l'évaluation des risques dans les cas où les deux organisations seraient administrativement proches ou feraient partie d'un même bureau de

métrologie, comme c'est le cas dans de nombreux pays en développement.

Le groupe de travail organisera une prochaine réunion en 2006 afin de passer en revue les progrès accomplis. Entre-temps, le BIPM et l'ILAC ont continué de travailler sur la déclaration commune [1]. Celle-ci est fondée sur la définition des rôles et responsabilités des organismes de métrologie et d'accréditation selon les grandes lignes exposées dans cet article, ainsi que sur les résultats d'autres discussions au niveau régional portant sur les points complémentaires soulevés lors de la réunion. L'objectif atteint était de disposer d'un document sur lequel un accord a été trouvé lors de la réunion des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie de septembre 2005 au BIPM et pour l'Assemblée générale de l'ILAC en novembre 2005. La déclaration commune a été ensuite promue vigoureusement auprès des deux communautés ainsi que des organismes de normalisation, des régulateurs et des gouvernements.

Références

- [1] La déclaration du CIPM/ILAC relative aux rôles et responsabilités des LNM et ONA a été publiée conjointement le 15 décembre 2005 et envoyée à un certain nombre de parties intéressées. Le texte de l'article est disponible sur le site web du BIPM à l'adresse www.bipm.org.